



Assemblée g

4. il est rappelé,
au titre des trois exercices précédents :

Exercice social	Dividendes distribués	Dividende net par action
2016		
2017		
2018		

Pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis soit à une imposition forfaitaire sur le dividende brut au taux de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option, à % (article 200 A, 2. et 158,3,2° du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

* * *

Les autres résolutions figurant dans la Brochure de convocation initiale demeurent inchangées.

Un avis de convocation, contenant notamment la 3^{ème} générale telle que présentée ci-dessus, sera publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 15 juin 2020.